

Pour les nouveaux élèves qui le souhaitent  
**VISITE GUIDEE**  
**Le vendredi 30 août à 16h45**  
Merci d'appeler le collège pour vous inscrire à partir du 23 août

## ■ LA RENTREE EN COLLEGE

| Lundi 02 septembre                                                                                                                                       | Mardi 03 septembre                                                           | Mercredi 04 septembre           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Rentrée des 6è à <b>10h00</b><br>Fin des cours à <b>16h30</b><br>(Photos de classe ce jour)<br>Inscription au self pour le midi<br>(FICHE 1 à compléter) | <b>PAS DE COURS POUR LES<br/>6è<br/>(Ils peuvent rester à la<br/>maison)</b> | COURS SELON<br>Emplois du temps |

## ■ SECRETARIAT

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h**
- Mercredi de **8h à 12h** (**Le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé**)

Mme KEREVER-DRONIOU Sophie

## ■ HORAIRES DE COURS

Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir :

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi matin** : de 8h00 ou 8h50 à 11h40 ou 12h30

**Après-midi** : de 13h45 à 15h30 ou 16h30

**Mercredi** : de 8h05 ou 8h55 à 11h55

Une étude est proposée de 16h30 à 18h30 (60 euros le trimestre)

## ■ INFORMATIONS SELF

Voir fiche tarif et règlement facture.



## ■ TARIFS SCOLARITE

Le montant de la contribution annuelle est de 550 €.

Une réduction famille nombreuse à partir de 3 enfants scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M.

(Etablissements Catholiques Associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur - Le Porsmeur, Groupe Scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin) sera appliquée :

10 % sur le montant de la scolarité et 10 % sur le montant des forfaits restauration pour chaque enfant.

## ■ MANUELS SCOLAIRES

Les manuels seront fournis par le collège à la rentrée.

Tous les livres devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire. Dans le cas contraire, les livres manquants et les livres détériorés seront facturés en fin d'année.

## ■ FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les élèves vous trouverez la liste pour la rentrée 2024 en annexe.

## ■ L'A.P.E.L.

L'équipe de l'A.P.E.L. continuera à proposer ou à accompagner différentes actions dans l'établissement. D'autre part, en adhérant à l'association, vous bénéficierez des nombreux services proposés par l'A.P.E.L. départementale et par l'A.P.E.L. nationale. Des informations complémentaires vous seront rapidement apportées à la rentrée.

## ■ ASSURANCES

L'assurance scolaire auprès de la mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement.

**Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.**

Vous trouverez les informations nécessaires sur le site [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

## ■ TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves de 6<sup>e</sup> qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un tutorat transport pour le **trajet retour**, à partir du **mercredi 04 septembre à midi**. Pour cela, merci de compléter la **fiche 1**.

Pour les nouveaux élèves qui le  
souhaitent  
**VISITE GUIDEE**  
**Le vendredi 30 août à 16h45**  
Merci d'appeler le collège pour vous  
inscrire à partir du 22 août

## ■ LA RENTREE EN COLLEGE

| <b>Mardi 3 septembre</b>                                                                                                                                                                                                         | <b>Mercredi 4 septembre</b>                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Rentrée des 3 <sup>èmes</sup> à 9h00<br>4 <sup>èmes</sup> à 9h15<br>5 <sup>èmes</sup> à 9h30<br><br><b>Fin des cours à 15h30</b><br>(Photos de classe le 13-09)<br><br>Inscription au self pour le midi<br>(FICHE 1 à compléter) | <br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>COURS SELON<br>Emplois du temps |

## ■ SECRETARIAT

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h**
- Mercredi de **8h à 12h** (**Le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé**)

Mme KEREVER-DRONIOU Sophie

## ■ HORAIRES DE COURS

Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir :

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi matin** : de 8h00 ou 8h50 à 11h40 ou 12h30

**Après-midi** : de 13h45 à 15h30 ou 16h30

**Mercredi** : de 8h05 ou 8h55 à 11h55

Une étude est proposée de 16h30 à 18h30 (60 euros le trimestre)

## ■ INFORMATIONS SELF

Voir fiche tarif et règlement facture.



## ■ TARIFS SCOLARITE

Le montant de la contribution annuelle est de 550 €.

Une réduction famille nombreuse à partir de 3 enfants scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M.

(Etablissements Catholiques Associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur - Le Porsmeur, Groupe Scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin) sera appliquée :

10 % sur le montant de la scolarité et 10 % sur le montant des forfaits restauration pour chaque enfant.

## ■ MANUELS SCOLAIRES

Les manuels seront fournis par le collège à la rentrée.

Tous les livres devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire. Dans le cas contraire, les livres manquants et les livres détériorés seront facturés en fin d'année.

## ■ FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les élèves vous trouverez la liste pour la rentrée 2024 en annexe.

## ■ L'A.P.E.L.

L'équipe de l'A.P.E.L. continuera à proposer ou à accompagner différentes actions dans l'établissement. D'autre part, en adhérant à l'association, vous bénéficierez des nombreux services proposés par l'A.P.E.L. départementale et par l'A.P.E.L. nationale. Des informations complémentaires vous seront rapidement apportées à la rentrée.

## ■ ASSURANCES

L'assurance scolaire auprès de la mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement.

**Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.**

Vous trouverez les informations nécessaires sur le site [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

## ■ ATTRIBUTION DES CASIERS

Les casiers seront attribués aux élèves de 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, par la vie scolaire, le jeudi 05 septembre **si cadenas (à clé) et retour de la charte.**

Ces casiers devront être systématiquement fermés à clés.

## ■ TRANSPORTS SCOLAIRES

Mise en place d'élèves tuteurs pour accompagner les élèves de 6<sup>ème</sup> durant les premiers jours à partir du **mercredi 04 septembre à midi, FICHE 1** à compléter.